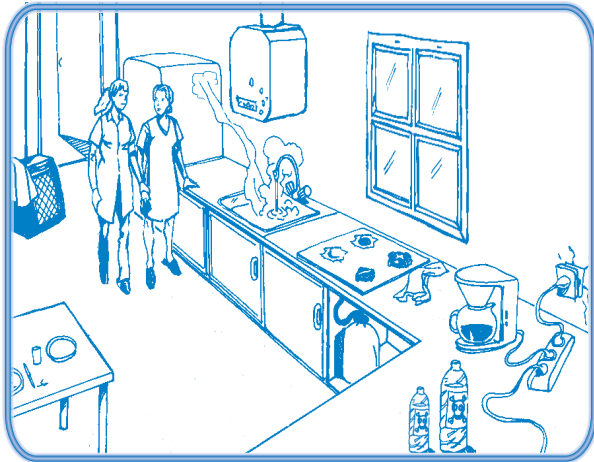
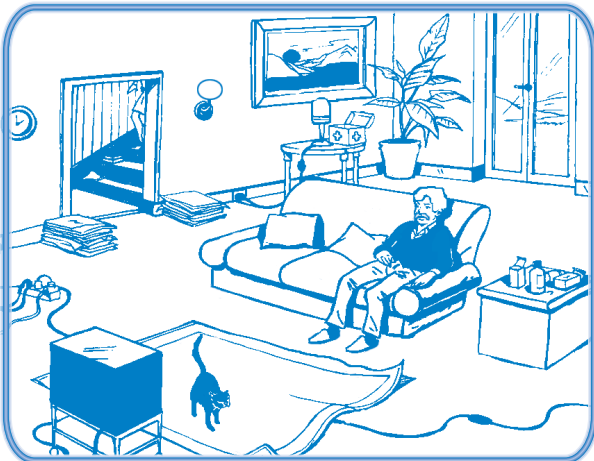


Apprenez à reconnaître les risques



Chauffe-eau défectueux, pas d'aération, gazinière en mauvais état, bouteilles avec produits chimiques dangereux, etc.



Animal domestique, tapis avec bords relevés, sols et marches d'escalier abîmés et encombrés, installation électrique et appareils électroménagers en mauvais état, etc.

Pour préserver votre santé et celle de l'aide à domicile, il est nécessaire de connaître ces risques afin de les prévenir.

Des solutions existent

Lors de l'évaluation de vos besoins, une évaluation des risques sera faite par la structure d'aide à domicile. Pour chaque risque détecté, une solution pourra vous être proposée.

Des travaux pour améliorer le confort et la sécurité de votre habitat sont possibles et peuvent faire l'objet d'une aide financière. Parlez-en avec votre structure d'aide à domicile. Elle vous conseillera et vous guidera dans vos démarches.

Coordonnées de votre structure :

Pour en savoir plus:

www.servicelapersonne.gouv.fr
www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Réalisation en collaboration avec UNA Charente-Maritime et Deux-Sèvres
Impression : Carsat Centre Ouest
37, avenue du Président René Coty - 87048 Limoges Cedex
2011

SERVICES A LA PERSONNE

Quand le domicile est un lieu de travail

Une personne va intervenir chez vous.



- Votre domicile devient son lieu de travail.
- Lors de cette intervention, il y a des risques d'accidents et de maladies professionnelles.

Quels sont les principaux risques d'accidents ?

L'aide à domicile prend des risques quand :

Comment agir dans mon domicile ?

LES CHUTES

- Elles peuvent entraîner des fractures, des entorses et des traumatismes graves.

- Il nettoie le haut des fenêtres, accroche et décroche les rideaux en montant sur une chaise ou un meuble.
- Il marche sur des sols encombrés (tapis non fixé, glissant, eau fortuite).

- Je fixe les tapis avec du scotch double face et je mets à disposition de l'intervenant un escabeau stable et adapté.



L'ELECTRICITE

- Elle peut être à l'origine d'accidents graves d'électrocution et d'incendie.

- L'installation électrique de la maison n'est pas aux normes de sécurité.
- Il utilise des appareils électroménagers ou électriques en mauvais état.

- Je fais contrôler mon installation électrique par un spécialiste et j'évite de surcharger les prises de courant.

LA MANUTENTION ET LES POSTURES DE TRAVAIL

- Elles peuvent causer des douleurs au dos, aux épaules, aux coudes et aux poignets.



- Il se baisse pour laver, balayer ou aspirer le sol, quand le manche de l'appareil est cassé ou trop petit.
- Il transporte des objets lourds, il aide au déplacement des personnes pour le transfert du lit au fauteuil.

- Je mets à disposition des manches de balais à hauteur réglable.
- Je fais prescrire par mon médecin traitant un lit médicalisé, un lève-malade et je fais le nécessaire pour dégager l'accès au lit pour pouvoir en faire le tour.

LES PRODUITS CHIMIQUES

- Ils peuvent provoquer des brûlures, des intoxications, des maladies de l'appareil respiratoire, des yeux ou de la peau.

- Il utilise des produits ménagers qui ne sont pas étiquetés (détergents stockés dans des bouteilles d'eau, de soda, etc.).

- Je mets à disposition de l'intervenant les produits conseillés par la structure d'aide à domicile et je les conserve dans leur emballage d'origine.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

- Les animaux de compagnie peuvent agresser, mordre, griffer, contaminer, faire tomber. Certaines personnes peuvent être allergiques ou anxieuses au contact de certains animaux.

- Il intervient en présence d'animaux.



- J'isole les animaux, avec une attention particulière pour les animaux exotiques, pendant l'intervention.